PROCÈS-VERBAL NUMÉRO 108

Réunion du Groupe de travail sur l'aquaculture

10 septembre 2026 - **Martinique** (Simon Hotel) | Hybride

14 h 30 - 17 h 30 (heure locale) | **INT :** PT, FR et ESP

Introduction. Nature de la réunion

Le 10 septembre 2026, à 14 h 30, le Groupe de travail sur l'aquaculture s'est réuni en mode hybride depuis le *Simon Hotel*, avec interprétation simultanée en portugais, en français et en espagnol.

Mot de bienvenue du Président du Groupe de travail

M. Jean-Michel Cotrébil (*Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique*) a souhaité la bienvenue à tous les participants, présents sur place comme en ligne, et a présenté l'ordre du jour, compte tenu des objectifs fixés et de la nécessité de débattre des principaux défis auxquels est confronté le secteur de l'aquaculture.

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

- **Informations administratives –** **Secrétaire générale ;**

La Secrétaire générale a indiqué que le procès-verbal de la réunion précédente, tenue le 18 mars 2026, avait été approuvé le 7 septembre 2026 et que l'interprétation était assurée en portugais, en espagnol et en français. La réunion était enregistrée aux fins de l'établissement du procès-verbal. Elle a également indiqué que, s'agissant des travaux réalisés, le Groupe de travail sur l'aquaculture avait participé à l'élaboration de la Recommandation 80, relative à la Vision 2040 pour la pêche et l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques, et de la Recommandation 81, portant sur la stratégie de l'Union européenne pour les communautés côtières des régions ultrapériphériques. Elle a mentionné deux recommandations restant à élaborer : la première, déjà débattue précédemment, portait sur la mise en œuvre de pratiques et de technologies visant à favoriser l'optimisation énergétique dans l'aquaculture, et la seconde, qui serait examinée au cours de la réunion, portait sur la réalisation d'une étude d'impact contribuant à l'élaboration de politiques et de pratiques favorisant la durabilité de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques. Parmi les participants inscrits en qualité d'observateurs figuraient M. Alan le Bout Ayassamy, de la *Collectivité Territoriale de Saint-Martin*, Mme Amanda Pérez, de la DGMARE, Mme Barbara Charvot, de la Direction de la Mer de Martinique, Mme Cassandre

Gatoux, représentante de la région Guadeloupe à Bruxelles, Mme Christèle Allaud de la *Collectivité Territoriale de Martinique*, Mme Cyril Evuort et Mme Dariane Marinette, de Guadeloupe, M. Hipólito Pérez, de la *Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*, Mme Noelia Álvares, du *Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación* d'Espagne, et M. Rui Catarino, de l'ICES.

1. **Débat sur les défis et les perspectives liés au développement et au maintien d'unités de production d'alevins dans les RUP.**

Mme Catherine Minot (*Service Pilotage Stratégique et Projets Structurants*) a indiqué que, s'agissant des stations de production aquacole en Martinique, deux unités commerciales étaient en activité. La Collectivité étudiait la possibilité de créer une station de production expérimentale, afin de soutenir la production d'alevins d'ombrine ocellée (*Sciaenops ocellatus*) et de mener des travaux de recherche sur de nouvelles espèces.

M. Ruben Farias (*Federação das Pescas dos Açores*) a indiqué qu'ils souhaiteraient mieux comprendre cette question, car aux Açores ils n'avaient même pas encore atteint ce stade : ils avaient mené quelques expériences, mais n'en connaissaient pas encore bien les résultats et n'avaient pas eu l'occasion de partager cette expérience. Il a également indiqué qu'ils souhaiteraient savoir ce que signifiait, en pratique, obtenir de bons résultats dans la production d'alevins et quelles étaient, concrètement, les installations de production existantes. Il a déclaré qu'il aimerait savoir si le fait de se trouver sur une île, en dehors du plateau continental, représentait une difficulté, notamment en termes de coûts et d'exploitation.

En réponse à la question posée, Mme Catherine Minot a précisé que la Martinique, en tant que région ultrapériphérique, supportait des surcoûts, notamment au niveau des équipements et de l'alimentation des poissons. Elle a expliqué que, dans la production d'alevins, il importait de distinguer deux volets : la production destinée à la commercialisation, généralement assurée par des entreprises privées, et la recherche et le développement, essentiels pour garantir la diversité génétique des espèces. Bien que les coûts de production en Martinique soient supérieurs à ceux pratiqués en Europe, la production commerciale restait viable ; en revanche, l'isolement géographique de la région posait davantage de difficultés dans le domaine de la recherche et du développement, en particulier pour le maintien de la diversité génétique, car il n'existait pas d'entreprises privées d'une taille suffisante pour assurer ce travail. À titre d'exemple, elle a indiqué qu'une production de l'ordre de 1 000 tonnes pourrait permettre d'atteindre une certaine autonomie en matière de diversité génétique, tandis qu'une production d'environ 2 000 tonnes

permettrait déjà de développer des programmes de recherche privés, la production d'aliments et la gestion génétique.

M. Pedro Melo (*Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores*) a commencé par remercier pour l'accueil reçu en Martinique, qu'il a jugé très positif, et a souligné l'importance de mieux connaître la réalité locale, notamment les problèmes liés aux sargasses (*Sargassum fluitans*). Il a toutefois indiqué avoir éprouvé une certaine difficulté à participer à la discussion de certains sujets sans connaître plus concrètement la réalité du territoire. Il a estimé qu'il aurait été très enrichissant que les membres du CCRUP aient eu l'occasion de connaître les conditions locales, au moyen d'une visite et d'une présentation de la situation de la Martinique. Il a précisé que cette observation ne constituait pas une critique négative de l'accueil reçu, mais plutôt un rappel de l'importance d'un contact plus direct avec la réalité locale. Selon lui, cette connaissance aurait permis une discussion plus concrète et plus productive, fondée sur l'identification des principaux problèmes, des atouts existants et des différences entre les pratiques adoptées en Martinique et aux Açores. Il a ajouté que ce contact aurait également pu contribuer à l'élaboration de futures recommandations utiles pour le territoire, reconnaissant que la Martinique pourrait constituer un exemple dans plusieurs domaines.

Mme Barbara Charvot (*Direction de la Mer de Martinique*) a indiqué que l'aquaculture en Martinique était centrée exclusivement sur une seule espèce, dont la production d'alevins avait été développée à partir des années 1990, avec le soutien d'un institut de recherche qui avait étudié l'ensemble du processus, de la production d'alevins jusqu'à l'obtention de poissons de taille commerciale. Le cycle de production aquacole était stabilisé, de sorte que la recherche initiale dans ce domaine était achevée. Elle a indiqué qu'il existait en Martinique neuf exploitations aquacoles, totalisant une production annuelle d'environ 63 tonnes, et qu'il s'agissait pour la plupart de petites exploitations de caractère artisanal. L'une de ces unités produisait environ 20 tonnes par an et avait le potentiel d'augmenter sa production ; toutefois, pour dépasser ce volume, la législation française exigeait la réalisation d'une étude d'impact et l'obtention d'une autorisation sanitaire spécifique, et il était envisagé que l'exploitation avance dans ce sens. L'un des principaux problèmes du secteur a également été identifié : l'existence d'un seul stock de géniteurs, dont provenaient tous les poissons produits. Étant donné que les mêmes géniteurs étaient utilisés depuis une dizaine d'années et présentaient déjà un âge avancé, il existait un risque de perte de diversité génétique, susceptible de compromettre la pérennité de l'activité. Dans ce contexte, elle a souligné la nécessité de renouveler le stock de géniteurs et de garantir la diversité génétique de l'espèce. Compte tenu de la petite taille des exploitations, elle a jugé peu viable que chaque producteur assure individuellement ses propres géniteurs et la production d'alevins, ce qui rendait nécessaire une gestion commune permettant de réaliser des économies d'échelle. C'est

pourquoi la Collectivité avait pris en charge la gestion du stock de géniteurs, afin d'assurer la continuité de la production aquacole en Martinique.

M. Jean-Michel Cotrébil a souligné que les critiques et observations formulées étaient importantes et a indiqué que l'expérience vécue chez *Aquanaria* à *Gran Canaria* démontrait qu'il était possible de développer l'aquaculture de manière structurée et efficace. Cependant, les aquaculteurs installés en Martinique continuaient de rencontrer des difficultés importantes, principalement en raison de la problématique des sargasses. Il a expliqué que l'une des raisons du choix du thème des sargasses dans le programme de la visite était l'impact direct de cette algue sur l'activité aquacole du territoire. Malgré l'existence de barrages de protection contre les sargasses à proximité de certaines exploitations, des pertes importantes continuaient d'être enregistrées. Bien que l'expérience d'*Aquanaria* ait été considérée comme un exemple à suivre, notamment par l'utilisation de structures circulaires et de technologies avancées, il a reconnu que la Martinique se trouvait encore à un stade initial de développement et qu'il faudrait du temps pour acquérir les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en œuvre de solutions similaires. Outre la production de poissons, la possibilité de diversifier l'activité aquacole par l'élevage d'autres espèces, notamment de crustacés, a été évoquée, et des initiatives visant à développer la production en captivité du homard européen (*Homarus gammarus*) ont été mentionnées ; il a toutefois estimé que l'avancement de ces initiatives dépendait également de la résolution des problèmes liés aux sargasses. Il a expliqué que l'accumulation de sargasses pouvait provoquer des situations d'anoxie, du fait de la baisse des niveaux d'oxygène dans l'eau, que ces phénomènes restaient difficiles à comprendre et à prévoir et que, malgré les efforts déployés et la réalisation d'études, il demeurait difficile de trouver des solutions efficaces. Le déplacement des cages, sur autorisation de la Direction de la Mer, ne permettait pas toujours d'éviter les effets des sargasses, et des pertes d'alevins ainsi que d'autres problèmes de production continuaient d'être constatés. Enfin, il a souligné la nécessité d'approfondir les études sur l'impact des sargasses sur l'aquaculture, compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une réalité propre à la Martinique, qui n'affectait pas de la même manière les autres territoires. Il a en outre indiqué que la production locale se déroulait à un rythme relativement lent, avec environ deux cycles de production par an, contrairement à l'échelle de production d'autres exploitations aquacoles, ce qui mettait en évidence les difficultés auxquelles le secteur était confronté dans la région.

M. Pedro Melo a précisé que la discussion ne devait pas porter uniquement sur le problème des sargasses, mais surtout sur ses conséquences pour l'activité de pêche et d'aquaculture. Il a estimé qu'il aurait été important de connaître des exemples concrets des impacts des sargasses en Martinique, ainsi que leur ampleur et leurs conséquences pour les professionnels du secteur, car ces informations auraient permis d'étayer d'éventuelles recommandations à l'Union européenne

et de renforcer la capacité du CCRUP à défendre les intérêts du territoire auprès des institutions européennes. Il a déclaré que cette observation ne devait pas être comprise comme une critique négative, mais comme une contribution constructive, et a en outre fait valoir que les visites dans les territoires devraient permettre de connaître non seulement les aspects positifs et les bonnes pratiques, mais aussi les difficultés et les problèmes existants, car c'était précisément cette connaissance qui permettrait d'identifier des besoins concrets et de contribuer à la recherche de solutions.

Mme Barbara Charvot a expliqué que, lorsque les sargasses s'accumulaient autour des cages aquacoles, elles provoquaient la mort des poissons, causant des préjudices importants aux producteurs, et que, malgré les pertes enregistrées, les producteurs ne parvenaient pas à obtenir d'indemnisation au titre des fonds européens, celle-ci dépendant de la reconnaissance de la situation en tant que catastrophe naturelle. Elle a indiqué qu'en vertu de la législation française, les épisodes d'arrivée et d'accumulation de sargasses étaient considérés comme des phénomènes prévisibles et récurrents et n'étaient donc pas classés comme catastrophes naturelles, contrairement à des situations telles que les ouragans. Par conséquent, les producteurs touchés restaient sans soutien financier pour compenser la perte de poissons, reconstituer leurs cheptels et reprendre leur activité, accumulant des préjudices liés à l'impossibilité de commercialiser leur production. Dans ce contexte, la Direction de la Mer s'efforçait de sensibiliser les autorités nationales à la nécessité de trouver des solutions permettant de soutenir les producteurs face à ce type de phénomène. L'importance de prévoir, dans le prochain cadre de financement européen, des mécanismes de soutien spécifiques pour les situations climatiques défavorables qui, bien que n'étant pas juridiquement reconnues comme des catastrophes naturelles, provoquaient des impacts économiques importants et justifiaient une réponse financière adaptée, a également été soulignée.

M. Jean-Michel Cotrébil a présenté un rapport élaboré dans le cadre du CRPMEM de Martinique, accompagné de photographies documentant les effets des sargasses sur l'aquaculture. Les images montraient l'approche des premières nappes de sargasses vers les exploitations, leur accumulation autour des cages de production et, enfin, l'envahissement total des installations, qui avait entraîné la mortalité de l'ensemble du cheptel aquacole. Selon l'évaluation économique réalisée, les préjudices subis par une exploitation s'élevaient à environ 245 000 euros, dont environ 130 000 euros correspondaient à des pertes de production et 112 000 euros à des investissements perdus en alevins et en aliments. Il a souligné l'ampleur de ces préjudices et la difficulté pour les producteurs de supporter les coûts découlant de ces situations. Il a expliqué que, lorsque de grandes quantités de poissons périssaient dans une cage, la Martinique ne disposait pas d'entreprises spécialisées dans l'enlèvement des animaux morts, ce qui obligeait à ouvrir les

cages pour permettre à d'autres espèces marines de consommer les poissons morts, compromettant ainsi les conditions d'utilisation des structures. Malgré les difficultés, il a salué la capacité de résistance des aquaculteurs, qui continuaient de chercher à reprendre leur activité, ainsi que leur intention de développer la production de nouvelles espèces, notamment le vivaneau rouge (*Lutjanus purpureus*), et d'explorer d'autres possibilités de diversification. Toutefois, face à la mortalité totale des cheptels, il faudrait recommencer une grande partie du processus de production, y compris la production d'alevins. Il a également attiré l'attention sur les risques liés à l'exposition des travailleurs aux émanations gazeuses résultant de l'accumulation de sargasses, qui pouvaient entraîner des pertes importantes de capacité de travail. Dans ce contexte, il a réaffirmé que la Martinique cherchait, au moyen des fonds européens et de l'intervention des autorités nationales, à trouver une solution permettant de reconnaître les impacts des sargasses comme une situation de nature à justifier des aides spécifiques. D'autres contraintes au développement de l'aquaculture en Martinique ont également été identifiées : environ 40 % du territoire était soumis à des restrictions liées à la contamination par la chlordécone, ce qui limitait les zones disponibles pour la production aquacole. À ces contraintes s'ajoutait l'exposition fréquente à des épisodes de forte houle et à des cyclones, qui causaient des dommages aux exploitations et obligeaient à remettre en état ou à reconstruire les installations. Malgré ce contexte, il a fait valoir que l'aquaculture ne devait pas être abandonnée, mais au contraire soutenue par des moyens supplémentaires et des solutions techniques plus efficaces. Il a également indiqué que les aquaculteurs n'étaient pas en conflit avec les pêcheurs, les deux activités étant complémentaires, et que l'aquaculture contribuait à la production de produits de la mer et à la diversification de l'activité économique, une commission dédiée à ce secteur existant déjà au sein du CRPMEM, à laquelle participaient également des représentants de la pêche. Il a en outre souligné l'importance de renforcer cette coopération et de créer une nouvelle dynamique de travail en commun, tout en reconnaissant que ce processus devrait se faire progressivement. Enfin, il a mis en avant l'importance de la coopération entre les régions ultrapériphériques afin de renforcer les capacités de production, le partage des connaissances et le développement technique. Il a estimé qu'une production annuelle d'environ 60 tonnes était insuffisante pour garantir la sécurité du secteur, car un seul cyclone ou un épisode grave d'accumulation de sargasses pourrait compromettre l'ensemble de la production. Il a déclaré que les effets des sargasses se faisaient sentir sur environ 60 % du littoral martiniquais, touchant plusieurs zones des côtes atlantique et caraïbe, aussi bien au nord qu'au sud, ce qui montrait l'étendue territoriale du problème.

La Secrétaire générale a commencé par s'excuser d'intervenir, expliquant qu'en tant que membre du secrétariat, elle jugeait important de clarifier certaines questions liées aux défis et aux

perspectives de développement et de maintien des unités de production d'alevins dans les RUP. Elle a demandé si la production d'alevins, habituellement réalisée en bassins, était effectivement affectée par la présence de sargasses en mer. Elle a également demandé si la contamination par la chlordécone pouvait représenter une contrainte pour ce type de production, compte tenu de l'utilisation éventuelle d'eau de mer. Face à la récurrence du phénomène des sargasses et à l'incertitude quant à son évolution future, elle s'est également interrogée sur les perspectives de développement de l'aquaculture à terre, notamment au moyen de systèmes de production en bassins, qui permettraient de réduire l'exposition aux effets des sargasses et aux dommages causés par les ouragans. Elle a également estimé que le développement de l'aquaculture à terre pourrait constituer une occasion de diversifier l'activité professionnelle des pêcheurs, en lien avec des mesures de formation et de reconversion professionnelle, permettant à certains pêcheurs de passer au secteur aquacole. Elle a conclu en demandant l'avis des autorités compétentes sur ces possibilités.

En réponse à la question posée, Mme Catherine Minot a indiqué que les écloseries aquacoles fonctionnaient à terre ; toutefois, les trois unités existantes étaient situées près de la côte atlantique et restaient donc également exposées aux effets des sargasses, surtout au niveau des systèmes de captage d'eau. L'accumulation de sargasses pouvait obstruer les stations de pompage et endommager les équipements, mais le principal risque découlait des effets moins visibles de la décomposition des sargasses en mer, susceptible de produire des masses d'eau polluée et toxique transportées par les courants. Si cette eau était captée et acheminée vers les bassins de production, elle pourrait provoquer la mortalité des alevins et des géniteurs maintenus à terre ; ainsi, bien que la production se déroule dans des installations terrestres, elle restait tributaire de la qualité de l'eau de mer et soumise aux mêmes risques environnementaux que les exploitations installées en cages en mer. À titre d'exemple, elle a indiqué que, l'année précédente, une station de pompage avait été touchée par l'entrée d'eau de mauvaise qualité captée près de la côte, ce qui avait obligé à recourir à un système de captage situé à environ 500 mètres du rivage pour obtenir une eau de meilleure qualité. Cet exemple démontrait l'importance de prévoir des systèmes de captage alternatifs et d'évaluer soigneusement l'emplacement des installations, car le captage d'eau plus près de la côte était moins coûteux, mais présentait des risques de contamination plus élevés. Elle a en outre souligné que le stock de géniteurs existant constituait le seul stock disponible de cette espèce pour la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion, la diversité génétique ayant initialement été introduite à partir de cette dernière région. Elle a réaffirmé la difficulté de développer davantage d'unités de production à terre en Martinique, car, bien qu'elles permettent de réduire l'exposition directe aux phénomènes météorologiques en mer,

elles restaient dépendantes d'un captage d'eau de qualité et demeuraient vulnérables aux effets des sargasses.

M. José Basílio Otero (*Federación Nacional de Cofradías de Pescadores*) a fait part de l'exemple d'une localité du nord de l'Espagne, située sur le territoire continental, où, malgré la rareté de l'eau douce, une unité d'élevage de saumon d'une capacité de production de 3 000 tonnes par an était en cours de construction. Il a expliqué qu'au départ, l'installation avait suscité des inquiétudes en raison de la disponibilité limitée d'eau douce, mais que ces inquiétudes s'étaient atténuées lorsqu'il était apparu que l'unité utilisait un système aquacole en recirculation (RAS), permettant de réutiliser l'eau. Dans ce sens, il a suggéré que la mise en place de systèmes RAS dans les unités aquacoles à terre, y compris de systèmes adaptés à l'eau de mer, pourrait constituer une alternative intéressante pour la Martinique, car cette solution permettrait de réduire la dépendance à l'égard du captage continu d'eau de mer et, éventuellement, de minimiser les impacts des sargasses, grâce au contrôle des périodes de renouvellement de l'eau.

M. Bruno Langlade (*Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture*) a abordé l'importance stratégique des écloseries aquacoles dans les régions ultrapériphériques, indiquant que, dans le cas de son territoire, il n'existait plus de production aquacole marine, la seule exploitation existante ayant fermé il y a plusieurs années après avoir rencontré diverses difficultés, notamment des accusations liées à l'attraction de requins à proximité de l'île. Il a expliqué que l'activité aquacole était actuellement centrée sur la production à terre, notamment de tilapia (*Oreochromis niloticus)*, de poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*) et de truite (*Oncorhynchus mykiss*). Cependant, l'absence d'écloseries sur l'île constituait un frein important au développement du secteur, car les producteurs dépendaient de l'approvisionnement en alevins depuis l'extérieur, ce qui les exposait à des coûts de transport élevés, à des difficultés d'adaptation des animaux et à des risques accrus pour leur survie et pour la viabilité des exploitations. En l'absence d'approvisionnement extérieur, les producteurs recherchaient des solutions locales improvisées pour assurer la disponibilité d'alevins. Il a déclaré qu'une écloserie dans une région ultrapériphérique devait être considérée non seulement comme une infrastructure économique, mais aussi comme un instrument de souveraineté alimentaire, de sécurité de l'approvisionnement et de résilience face aux crises logistiques. Il a donc jugé essentiel de rétablir la capacité de production locale d'alevins afin de permettre le développement de l'activité aquacole. Il a également indiqué que des réflexions étaient en cours sur les solutions possibles et a fait valoir que, dans un premier temps, l'écloserie devrait être gérée par un organisme scientifique, chargé notamment des travaux de sélection et d'amélioration génétique. Par la suite, la gestion pourrait être transférée au secteur privé, pour autant que les conditions soient réunies pour garantir la viabilité économique de la structure. Il a toutefois souligné que les

mécanismes de financement européens permettaient surtout de soutenir les investissements initiaux et qu'il restait difficile de couvrir les coûts de fonctionnement des installations ; dans ce sens, il a demandé si les futurs instruments de financement européens pourraient également inclure des aides aux dépenses de fonctionnement, de manière à garantir la pérennité des écloseries à long terme. Il a ajouté que le secteur rencontrait également des difficultés d'approvisionnement en aliments aquacoles et que l'usine qui produisait auparavant ces aliments sur le territoire, approvisionnant aussi des marchés extérieurs, notamment le Mozambique et Madagascar, avait fermé. En conséquence, les producteurs locaux étaient devenus dépendants des importations, ce qui avait augmenté le coût de l'alimentation d'environ 500 euros par tonne par rapport aux prix pratiqués auparavant. Bien qu'il existe une demande pour la production aquacole locale, les limites de l'approvisionnement en alevins et le surcoût des aliments empêchaient le secteur de développer tout son potentiel.

Mme Catherine Minot a indiqué que, s'agissant de la possibilité de mettre en place des systèmes aquacoles en circuit fermé (RAS), l'intérêt de cette solution avait été reconnu ; elle a toutefois souligné qu'en Martinique, la disponibilité de terrains adaptés constituait une contrainte importante, surtout dans le cas de la production en eau de mer, qui exigeait un accès à la mer et l'installation de systèmes de captage d'eau. Elle a en outre indiqué que la disponibilité de terrains présentant des conditions favorables à l'installation d'écloseries était de plus en plus limitée, ce qui rendait difficile le choix de sites adaptés au développement de ces infrastructures.

M. Jean-Michel Cotrébil a souligné que la Martinique était confrontée à diverses difficultés dans le développement de l'aquaculture, dont certaines étaient difficiles à surmonter, tandis que d'autres pourraient être résolues avec des moyens et un soutien adaptés. Dans ce sens, il a appelé la Commission européenne à tenir dûment compte de la réalité du territoire et à faire en sorte que celui-ci puisse compter sur le soutien du CCRUP dans la promotion d'une aquaculture durable. Il a indiqué que l'autosuffisance alimentaire constituait un objectif important, mais difficile à atteindre compte tenu des contraintes existantes. Il a estimé que l'aquaculture était une activité d'avenir et que, face à l'incertitude quant à l'évolution de la pêche professionnelle en Martinique, il serait essentiel de trouver des solutions scientifiques et techniques permettant de développer le secteur et de garantir la continuité de la production alimentaire. Il a donc plaidé pour la nécessité d'évoluer vers un modèle de développement durable de l'aquaculture, en soulignant l'importance de la recherche scientifique et de la création d'un pôle technique et scientifique en Martinique. Il a en outre indiqué que la formation en aquaculture était déjà prévue dans l'école de formation locale, mais que cette offre n'avait pas pu être pleinement développée en raison des difficultés que traversait le secteur. Il a estimé que la création de conditions favorables au développement de l'activité permettrait également de valoriser la formation et de créer des débouchés professionnels.

Il a reconnu que les aquaculteurs de Martinique faisaient face à un contexte particulièrement difficile et commençaient à montrer des signes d'usure face au manque de moyens et de soutien ; il a toutefois souligné qu'il continuait de croire en l'avenir de l'activité et a appelé à ne pas abandonner l'effort de développement du secteur. Il a insisté sur le fait que les difficultés existantes ne devaient pas être comprises comme un motif de renoncement, mais plutôt comme une raison d'intensifier la recherche de solutions. S'agissant des propositions présentées pour la mise en place de systèmes de production alternatifs, notamment à terre, il a estimé qu'il serait nécessaire d'approfondir la connaissance des expériences existantes dans d'autres territoires, au moyen de nouvelles visites et de l'analyse des solutions techniques disponibles. Il a également mis en garde contre les limites liées à la disponibilité de terrains et d'eau, y compris d'eau douce, qui conditionnaient aussi le développement d'autres formes d'aquaculture. Bien qu'il exerce la pêche professionnelle, et non l'aquaculture, il a jugé fondamental de promouvoir une nouvelle dynamique de coopération et de renforcer le soutien au développement de l'aquaculture en Martinique.

M. Rui Catarino (*International Council for the Exploration of the Sea - ICES*) a indiqué que l'ICES ne se consacrait pas exclusivement à l'étude des pêches et des questions environnementales, mais travaillait également dans le domaine de l'aquaculture. À cet égard, il a mentionné plusieurs groupes de travail abordant des thèmes liés aux questions examinées au cours de la réunion, notamment l'application de la génétique à la pêche et à l'aquaculture, y compris la réduction de la diversité génétique, la capacité de charge des systèmes de production et les dimensions sociales et économiques de l'aquaculture. Il a souligné que ces groupes avaient produit divers rapports et documents techniques qui pourraient être utiles aux travaux du CCRUP, a indiqué que les informations étaient disponibles sur le site internet de l'ICES et s'est proposé d'envoyer au secrétariat une liste de liens afin de faciliter la consultation et le partage des documents. Il a également mis en avant l'existence de publications plus récentes consacrées à la caractérisation de l'aquaculture par écorégion, qui rassemblaient des informations sur les espèces produites, l'emplacement des exploitations, les volumes de production, les principaux marchés et les contraintes existant dans chaque territoire. Il a déclaré que l'élaboration d'un document similaire pour les régions ultrapériphériques serait particulièrement utile, car elle permettrait de mieux connaître la réalité de chaque région, d'identifier les différences et les points communs et de comprendre les principaux défis auxquels le secteur était confronté. Selon lui, cet état des lieux constituerait une base de travail pour favoriser le partage d'expériences, identifier les bonnes pratiques et explorer des formes possibles de coopération entre les différents territoires.

La Secrétaire générale a déclaré que, depuis plusieurs années déjà, il avait été recommandé à la Commission européenne de demander à l'ICES de centraliser l'évaluation des ressources

halieutiques et des quotas de pêche de toutes les régions ultrapériphériques. Elle s'est demandé s'il était logique que différentes institutions soient responsables de ces évaluations, notamment l'ICES aux Açores, le *Committee for Eastern Central Atlantic Fisheries* (CECAF) à Madère et aux Canaries et la *Western Central Atlantic Fishery Commission* (WECAFC) dans les RUP de l'Atlantique Ouest, entre autres organismes intervenant dans les régions françaises. Elle a fait valoir qu'il devrait y avoir une approche transversale, fondée sur les mêmes paramètres et méthodologies, permettant de comparer les résultats entre les différentes régions, compte tenu du cadre commun de l'Union européenne. Elle s'est déclarée favorable à l'élaboration d'une vue d'ensemble de toutes les RUP, en soulignant que ce travail avait déjà été demandé précédemment par le CCRUP, notamment dans le cadre des évaluations relatives aux écosystèmes marins vulnérables (VME). Elle a rappelé que les membres du CCRUP avaient déjà manifesté leur intérêt pour que l'ICES mène des travaux dans toutes les régions ultrapériphériques, et qu'une analyse plus approfondie des VME avait également été demandée, afin d'inclure, entre autres aspects, les récifs coralliens, dont la dégradation et la mortalité n'étaient pas toujours dûment identifiées. Bien que l'*Initiative Française pour les Récifs Coralliens* (IFRECOR) mène déjà des travaux dans ce domaine, elle a estimé que la participation de l'ICES pourrait donner davantage de visibilité à cette problématique. Elle a également rappelé qu'en juillet 2021, face à la connaissance limitée de l'aquaculture dans les RUP et à la nécessité d'approfondir la question, le CCRUP avait réalisé un travail interne, avec l'appui de stagiaires, sur l'analyse *SWOT* de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques. Ce document, disponible sur le site internet du CCRUP, abordait les principaux concepts, l'état des lieux de l'aquaculture et le cadre socio-économique correspondant dans chacune des régions. Malgré son caractère introductif, ce travail se voulait un point de départ pour un éventuel approfondissement de la question par l'ICES et avait été bien accueilli par la Commission européenne. Dans ce contexte, la possibilité de formuler une recommandation a été évoquée.

M. Rui Catarino a déclaré qu'une recommandation pourrait contribuer à faire avancer ce travail, tout en reconnaissant que la préparation de documents de cette nature exigeait du temps et des ressources, compte tenu de la taille et de la complexité du secteur. À titre d'exemple, il a cité l'ampleur de la production aquacole de saumon (*Salmo salar*) en Norvège, illustrant le volume de données et de documentation qu'il faudrait réunir ; il a néanmoins souligné la pertinence de lancer l'initiative, estimant que l'ICES pourrait avoir intérêt à mener ce travail s'il recevait une demande formelle en ce sens. En ce qui concerne l'articulation entre le CECAF, l'ICES et les autres organisations régionales de gestion des pêches, il a précisé que chacune de ces organisations était responsable d'une zone géographique déterminée. Il a en outre indiqué que des efforts étaient déployés au sein de l'ICES pour établir des formes de coopération avec d'autres

organisations, en commençant par l'organisation d'un séminaire conjoint et, éventuellement, par la création d'un groupe de travail entre l'ICES et le CECAF. Il a également indiqué que la Commission européenne encourageait une plus grande collaboration de l'ICES avec Madère et les Canaries, compte tenu de la proximité de ces régions et de la possibilité de mener des travaux d'intérêt commun ; cette approche pourrait constituer un point de départ pour une coopération plus large, permettant d'unir les efforts et de promouvoir le travail en commun dans les RUP. Enfin, il a souligné que l'élaboration de documents de cadrage général sur les différentes régions pourrait constituer une première étape, car elle serait logistiquement plus simple et politiquement moins sensible. Cette option permettrait d'approfondir la connaissance des RUP sans empiéter sur les compétences des différentes organisations régionales de gestion des pêches, en évitant que celles-ci n'interprètent l'initiative comme une ingérence dans leurs domaines de responsabilité.

Points d'action :

Élaborer une recommandation à la Commission européenne visant à promouvoir la durabilité de l'aquaculture dans les RUP, en renforçant le financement, la recherche scientifique, la production d'alevins et les mesures d'atténuation des impacts des sargasses. Promouvoir également la coopération entre les régions et l'approfondissement des connaissances sur les besoins et les contraintes propres au secteur.

2. **Débat sur l'importance de la réalisation d'une étude d'impact conduisant à l'élaboration de politiques et de pratiques favorisant la durabilité de l'aquaculture dans les RUP** (Recommandation n° 12 du Plan de travail 2025/26) ;

M. Jean-Michel Cotrébil a ouvert le débat en invitant les participants à faire part de leurs points de vue et de leurs contributions sur le thème examiné.

La Secrétaire générale a rappelé que l'adoption de cette recommandation était obligatoire pour l'exécution du plan de travail ; dans ce sens, elle a invité les représentants de toutes les régions ultrapériphériques présents à se prononcer sur l'importance de la réalisation d'une étude d'impact contribuant à l'élaboration de politiques et de pratiques visant à promouvoir la durabilité de l'aquaculture dans les RUP. L'objectif final consistait à recommander la réalisation de cette étude, ce qui nécessitait d'identifier à cet effet les principaux points à aborder dans la recommandation.

M. Jean-Michel Cotrébil a indiqué qu'en Martinique, deux aquaculteurs s'étaient associés pour réaliser une étude d'impact environnemental. Il a toutefois souligné que les coûts liés à ce type d'études étaient extrêmement élevés, citant à titre d'exemple un montant de 75 000 €, et a insisté sur le fait que cette charge constituait un obstacle important au développement du secteur. Il a indiqué que l'augmentation de la capacité de production impliquait des investissements supplémentaires, sans aucune garantie que la production prévue puisse être atteinte, compte tenu

des divers risques et facteurs affectant l'activité, et a donc plaidé pour la nécessité de revoir les coûts des études d'impact environnemental en Martinique, afin de les rendre plus accessibles aux producteurs. Il a souligné que l'exigence d'une étude d'impact environnemental, d'un coût estimé à 75 000 €, constituait un frein important à l'entrée de nouveaux opérateurs dans le secteur. Dans ce sens, il a suggéré la possibilité de définir une fourchette de prix de référence spécifique aux régions ultrapériphériques, qui tienne compte de leurs particularités et contribue au renforcement de la capacité de production aquacole. Même si les producteurs se regroupaient en associations, il resterait difficile de supporter ces charges, surtout face à des pertes de production. S'agissant des différences entre la réalité de la Martinique et celle d'autres régions, il a reconnu que, dans des systèmes comme ceux d'*Aquanaria*, il existait une planification plus élaborée, notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'océanographie et des courants marins ; cependant, même dans ces cas, il n'existait pas encore de données suffisamment fiables sur la dynamique des courants pour déterminer avec certitude l'emplacement des exploitations, prévoir le transport de matériaux ou définir le déplacement des cages. Il a déclaré que l'investissement dans l'aquaculture, face à l'incertitude quant à la production et aux risques de pertes financières, posait de sérieuses difficultés pour la viabilité économique des exploitations. Malgré ces contraintes, il a indiqué que certains producteurs poursuivaient leur activité par goût et par dévouement au secteur, faisant preuve de résilience, bien qu'ils rencontrent des difficultés considérables pour développer et augmenter leur production.

M. Bruno Dachicourt a déclaré qu'une étude de marché avait récemment été réalisée à La Réunion, qui avait permis d'identifier le potentiel de développement de l'aquaculture ainsi que certaines des principales difficultés existantes, notamment en matière d'approvisionnement en juvéniles. Il a souligné l'importance qu'une éventuelle étude d'impact comporte des recommandations adressées à l'Union européenne afin que les futurs mécanismes de financement couvrent non seulement l'investissement, mais aussi les coûts de fonctionnement des exploitations aquacoles, jugés essentiels pour garantir la viabilité économique et la pérennité de l'activité. Il a en outre indiqué que des efforts étaient déployés pour approfondir cette analyse, bien que le travail s'avère complexe. Il s'est interrogé sur la possibilité de réaliser une étude d'impact globale pour l'ensemble des régions ultrapériphériques, compte tenu du fait que certaines difficultés étaient propres à chaque région, même s'il existait aussi des défis et des besoins communs.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*) a exprimé une certaine incertitude quant à la signification du concept de durabilité dans le cadre de l'étude proposée, la question ayant été posée de savoir s'il se référait exclusivement à la dimension environnementale ou s'il englobait également les dimensions économique et sociale, et a déclaré que l'analyse devrait prendre en compte les différents volets de la durabilité. S'agissant de la dimension environnementale, il a reconnu que l'aquaculture avait réalisé des progrès importants au

fil des années, notamment dans la réduction des impacts liés à l'accumulation de sédiments sur les fonds marins et à l'emplacement des exploitations. Il a toutefois souligné que la viabilité économique du secteur continuait de susciter des doutes, que certaines exploitations aquacoles n'auraient pas été créées sans un soutien important des fonds européens et que certaines entreprises avaient fini par fermer après la réduction des aides, tandis que d'autres avaient pu poursuivre leur activité grâce à la continuité du financement public. Il a en outre relevé l'existence d'une différence substantielle entre les aides accordées à l'aquaculture et celles destinées à la pêche et a comparé la structure entrepreneuriale des deux secteurs aux Canaries, où la pêche comptait environ 400 à 500 entreprises, tandis que l'aquaculture était concentrée dans seulement cinq entreprises. Malgré cette différence, il a indiqué que les aides publiques à l'aquaculture dépassaient celles attribuées à l'ensemble des entreprises de pêche. En termes de comparaison des aides à la production, environ 0,08 €/kg allait à la pêche professionnelle et environ 0,30 €/kg à l'aquaculture, chiffres qui, selon lui, justifiaient une analyse plus approfondie de la rentabilité du secteur. Il a fait valoir que les aides publiques devraient contribuer à rendre les activités économiquement viables à long terme, en favorisant l'autonomie des entreprises, au lieu d'entretenir une dépendance permanente aux subventions, et que le financement devrait servir d'instrument de soutien au développement et à la consolidation de l'activité, en évitant que la rentabilité des entreprises ne dépende exclusivement du transfert continu de fonds publics à des opérateurs privés. Il a précisé que ses observations ne traduisaient pas une position hostile à l'aquaculture, mais plutôt la nécessité d'évaluer le secteur de manière globale et équilibrée. L'étude devrait analyser non seulement les aspects environnementaux, mais aussi la viabilité économique et les impacts sociaux de l'activité, de manière à permettre une évaluation globale de sa durabilité dans les régions ultrapériphériques.

M. Ruben Farias a déclaré que le projet *LocAqua* avait étudié les conditions existant autour de l'île de São Miguel afin d'identifier les zones les plus propices à l'aquaculture et avait conclu que les Açores ne présentaient pas, de manière générale, des conditions particulièrement favorables au développement de cette activité. Il a indiqué que la côte nord de São Miguel ne disposait pas de sites adaptés et que, sur la côte sud, seule une zone située entre Povoação et Ribeira Quente avait été identifiée comme réunissant les conditions pour l'installation d'une exploitation aquacole. Une cage y avait été installée, à l'initiative d'un acteur privé, pour la production de sérioles couronnées (*Seriola dumerili*). Il a souligné qu'à ce jour, aucune information n'avait été communiquée sur les résultats de cette exploitation, notamment en termes de production, ce qui rendait difficile l'évaluation des conditions réelles de développement de l'aquaculture dans la région. Il a en outre indiqué que le Gouvernement régional des Açores avait cherché à promouvoir le dialogue avec l'entité responsable de l'investissement, afin d'obtenir des informations permettant de mieux comprendre les résultats obtenus. Dans ce contexte, il a reconnu que la définition des piliers de la durabilité à prendre en compte dans une éventuelle recommandation serait difficile, compte tenu

du manque d'informations disponibles. Il a néanmoins estimé que, s'agissant d'une recommandation conjointe des régions ultrapériphériques, on pouvait s'attendre à ce que celles-ci manifestent leur intérêt pour la réalisation d'une étude d'impact, dont le champ et les aspects concrets à analyser restaient à définir. Il a réaffirmé que la durabilité devait être comprise dans ses trois dimensions, environnementale, économique et sociale, et qu'il n'existait aucune opposition à une approche globale ; il a toutefois souligné que des doutes subsistaient quant aux objectifs concrets visés par l'étude et aux besoins spécifiques auxquels la recommandation devrait chercher à répondre.

M. José Basílio Otero a déclaré qu'il souhaitait soulever une question relative au nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, indiquant que, la semaine précédente, il avait été informé que l'enveloppe prévue pour les Canaries passerait de 2 000 millions d'euros à 4 000 millions d'euros. Malgré cette évolution positive, la nécessité de continuer à revendiquer un montant d'au moins 6 000 millions d'euros, à l'instar du montant disponible auparavant, a été soulignée, et la participation conjointe des régions ultrapériphériques à cet effort a été demandée. Dans ce contexte, il a demandé s'il existait, aux Açores, à Madère et dans les régions ultrapériphériques françaises, des instruments équivalents aux Groupes d'action locale de la pêche (GALPA), utilisés en Espagne, notamment aux Canaries, pour soutenir des initiatives et des études de cette nature. Il a indiqué que ces groupes constituaient des instruments utiles, car ils permettaient, dans de nombreux cas, de financer intégralement les projets. À titre d'exemple, il a expliqué qu'en Galice, les pêcheurs artisanaux souhaitant investir dans une activité autre que la pêche de capture, notamment l'aquaculture, pouvaient bénéficier d'aides couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement, dans les limites fixées pour chaque projet. Cette mesure visait à encourager la diversification des activités des pêcheurs et, simultanément, à réduire la pression sur les ressources halieutiques, contribuant ainsi à la durabilité du milieu marin. Il a en outre souligné que ces instruments de financement pourraient constituer une solution à envisager pour soutenir la réalisation de l'étude en discussion, compte tenu du fait que les coûts des études techniques et des prestations de conseil étaient souvent élevés et pouvaient, dans certains cas, représenter une charge disproportionnée au regard des bénéfices attendus.

S'agissant du projet aquacole aux Açores mentionné précédemment, M. Pedro Melo a déclaré qu'il avait été confié à une entreprise privée appartenant à l'un des plus grands groupes économiques des Açores. Il y a environ deux ans, l'entreprise attendait des informations sur les aides de l'Union disponibles au titre du FEAMPA pour ce type de projets, et la poursuite de l'initiative dépendrait dans une large mesure des financements obtenus. Selon lui, le fait qu'un groupe économique doté d'une capacité financière importante dépende de ces aides pourrait indiquer que les résultats escomptés n'avaient pas été atteints, et il a ajouté que, bien que les montants des aides disponibles soient déjà connus, il n'avait connaissance d'aucune évolution

ultérieure du projet. Il a également souligné l'importance de la réalisation d'une étude préalable sur l'aquaculture, estimant qu'elle pourrait éviter des investissements plus importants dans des projets ne présentant pas les conditions pour devenir économiquement autonomes. La réalisation de l'étude serait particulièrement importante pour évaluer la viabilité de l'investissement avant sa concrétisation, car les difficultés pourraient devenir beaucoup plus complexes à un stade ultérieur. Dans ce contexte, il a suggéré de rechercher différentes solutions de financement, y compris la création de mécanismes mixtes associant l'investissement privé à des fonds publics ou au soutien d'entités locales de Martinique, de manière à faciliter la concrétisation des projets. Il a établi une comparaison avec les systèmes de production aquacole intensive existant en Asie et a souligné que les conditions de production, les exigences réglementaires et les précautions environnementales et sanitaires n'étaient pas toujours équivalentes à celles applicables dans l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la qualité des produits. Ces différences avaient contribué à une évaluation prudente du potentiel économique de l'aquaculture. Nonobstant ces réserves, il a reconnu que l'aquaculture pourrait jouer un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire mondial, compte tenu de la croissance de la population et de la pression exercée sur les ressources marines. Il a toutefois estimé que le développement du secteur ne serait pas simple, surtout au regard des exigences réglementaires et environnementales applicables dans l'Union européenne. Il a déclaré que l'évaluation de l'impact environnemental ne devrait pas se limiter à l'étude initiale et qu'un suivi continu des effets de l'activité devrait être assuré, y compris des impacts sur les fonds marins et sur les espèces autochtones, et a indiqué que ce suivi pourrait impliquer la présentation d'études périodiques, par exemple tous les trois ans, pour évaluer l'évolution des impacts environnementaux. Il a réaffirmé qu'il jugeait fondamentale la réalisation d'une étude préalable, faisant valoir que, même si son coût se situait entre 75 000 € et 100 000 €, cet investissement pourrait être particulièrement bien employé à un stade initial, puisqu'il permettrait d'évaluer les risques et d'éviter des investissements ultérieurs sans garantie de viabilité.

M. Jorge Gonçalves a ajouté qu'aux Açores, la production aquacole était limitée aux espèces autochtones, l'introduction d'espèces provenant d'autres régions n'étant pas autorisée. Il a souligné que cette restriction conditionnait fortement le développement de l'activité et augmentait les coûts de production, car certaines espèces autochtones ayant une valeur commerciale, comme le pagre, le cernier atlantique (*Polyprion americanus*) et le sébaste chèvre (*Helicolenus dactylopterus*), présentaient une croissance très lente, ce qui allongeait les cycles de production et les rendait considérablement plus coûteux. L'ensemble de ces contraintes rendait la production aquacole régionale plus coûteuse que la production sur le continent ; par conséquent, les produits açoriens rencontraient des difficultés de compétitivité sur le marché, car les consommateurs avaient tendance à opter pour des produits de la mer aux prix plus accessibles. Ainsi, lorsque les produits

régionaux affichaient des prix supérieurs à ceux de la concurrence, ils risquaient de rester invendus, ce qui compromettait la viabilité économique des exploitations aquacoles.

M. David Pavón a déclaré qu'à l'échelle mondiale, la contribution de la pêche de capture à la production de protéines se situait habituellement entre 49 % et 51 %, l'aquaculture représentant une proportion similaire ; ainsi, l'aquaculture répondait à un besoin réel, même si sa viabilité économique sans recours aux aides publiques continuait de susciter des doutes. Il a donné l'exemple selon lequel la rentabilité d'une activité économique pourrait sembler assurée si les investissements initiaux, les frais de personnel et les dépenses courantes étaient pris en charge par des fonds européens ; toutefois, sans la continuité de ces aides, cette même activité pourrait cesser d'être économiquement viable. Cette réflexion a été présentée dans le contexte des préoccupations du secteur de la pêche de capture concernant le modèle de financement de l'aquaculture. Il a en outre fait valoir que le développement de l'aquaculture devrait s'accompagner de critères clairs et compléter la production issue de la pêche, compte tenu des besoins d'approvisionnement alimentaire et de la capacité d'exploitation durable des ressources marines. Il s'est dit préoccupé par la concurrence entre les deux secteurs pour l'accès aux fonds européens et a indiqué qu'une réduction importante du financement européen était prévue, initialement estimée à environ 66 %. Dans ce contexte, il a estimé que l'éventuelle nécessité pour les secteurs de la pêche de capture et de l'aquaculture de recourir aux mêmes instruments financiers exigeait une réflexion sur la répartition des aides. Il a également abordé les différences entre les régions concernant les espèces autorisées pour la production aquacole. Dans le cas des Açores, il a reconnu que la restriction aux espèces autochtones se justifiait d'un point de vue biologique et environnemental, car l'évasion d'espèces non indigènes pourrait avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes locaux, et a expliqué qu'aux Canaries, l'élevage d'espèces également capturées par la pêche de capture suscitait des préoccupations, car cette production pourrait créer une concurrence directe sur le marché. Il s'est déclaré d'accord sur l'importance de réaliser une étude permettant d'évaluer les différentes dimensions et d'appuyer la définition de politiques adaptées aux spécificités des régions ultrapériphériques.

La Secrétaire générale a déclaré que, compte tenu de la taille réduite du groupe de travail sur l'aquaculture et du fait qu'il était composé majoritairement de pêcheurs, le secrétariat éprouvait parfois certaines difficultés à préparer les recommandations dans ce domaine. Dans ce contexte, elle s'est interrogée sur l'utilisation de poissons sauvages dans l'alimentation des poissons d'élevage, l'estimation selon laquelle il faudrait environ quatre poissons issus de la pêche de capture pour produire un poisson d'élevage ayant été mentionnée. À titre d'exemple, elle a indiqué qu'aux Açores, une entreprise exportait déjà du maquereau espagnol (*Scomber colias*) pour la production d'aliments destinés à l'aquaculture. Elle s'est demandé dans quelle mesure il serait durable de destiner le maquereau espagnol à l'alimentation de poissons d'élevage, alors que cette

ressource pourrait être consommée directement par l'être humain, en soulignant le déséquilibre entre la quantité de poisson utilisée dans l'alimentation aquacole et la quantité produite pour la consommation humaine. Elle s'est également interrogée sur la nécessité de continuer à promouvoir le développement de l'aquaculture dans les conditions actuelles, l'avis des autres participants ayant été sollicité sur cette question, en particulier quant à la durabilité du modèle de production, à l'utilisation de ressources issues de la pêche de capture et au rôle des aides publiques dans le secteur.

M. Jorge Gonçalves a indiqué qu'il existait des régions de l'Union européenne disposant de meilleures conditions et d'une plus grande capacité de développement de l'aquaculture que d'autres, présentant des réalités et des niveaux de développement distincts. Il a cité le cas de Madère, où l'aquaculture connaissait un certain succès ; toutefois, cette région enregistrait un volume touristique nettement supérieur à celui des Açores et des Canaries, ce qui impliquait une demande très élevée de produits de la mer, à laquelle les ressources sauvages disponibles ne suffisaient pas à répondre. Dans ce contexte, il a jugé nécessaire de trouver des solutions alternatives permettant de répondre à l'augmentation de la demande, sans dévaloriser le rôle du poisson sauvage. Il a également indiqué que, même si l'évolution de la consommation dépendait du pouvoir d'achat, une augmentation importante de la demande de poisson sauvage était à prévoir, surtout de la part de consommateurs disposant d'une plus grande capacité financière et prêts à payer pour des produits de haute qualité. Enfin, il a défendu l'importance d'identifier les zones les plus propices au développement de l'aquaculture, compte tenu des spécificités et des contraintes de chaque région. S'agissant des Açores, il a attiré l'attention sur les coûts énergétiques élevés liés au captage et au pompage de l'eau, ainsi que sur les difficultés accrues de la production en systèmes *offshore* et *inshore*.

M. José Basílio Otero a souligné que la production européenne de la pêche et de l'aquaculture n'assurait qu'environ 20 % de la consommation de produits de la mer en Europe, les 80 % restants provenant des importations ; dans ce sens, il a estimé que l'aquaculture ne constituait pas nécessairement une menace pour la pêche de capture. Il a néanmoins plaidé pour la nécessité d'exiger des autorités une différenciation claire, sur les points de vente, entre les produits issus de la pêche de capture et ceux de l'aquaculture, permettant aux consommateurs d'identifier correctement l'origine des produits et de prendre des décisions d'achat éclairées. S'agissant de l'alimentation des poissons d'élevage, il a reconnu que la production d'un kilogramme de poisson pouvait nécessiter trois à quatre kilogrammes de farine, tout en mentionnant qu'il existait déjà des expériences visant à trouver des sources alternatives de protéines, notamment par la production de farine d'insectes. À cet égard, il a évoqué les travaux menés dans le secteur aquacole espagnol, ainsi que l'importance de promouvoir des modèles de production intégrés, dans lesquels les aquaculteurs pourraient assurer eux-mêmes, dans la mesure du possible, la production des aliments

utilisés dans leurs exploitations. En ce qui concerne la durabilité économique de l'aquaculture, il s'est déclaré en désaccord avec l'idée selon laquelle cette activité ne serait durable que grâce au recours aux fonds publics. L'investissement continu de la Norvège dans la promotion du saumon sur le marché espagnol, estimé à environ quatre millions d'euros par an, a également été souligné, ainsi que les initiatives de diffusion et de promotion des produits norvégiens auprès de représentants institutionnels et d'autres acteurs du secteur. Il a en outre indiqué que, pour la deuxième année consécutive, le saumon figurait parmi les produits de la mer les plus consommés en Espagne, devant le merlu. Il a mis en garde contre le pari croissant sur des alternatives alimentaires d'origine végétale cherchant à reproduire le goût de produits d'origine animale, en donnant l'exemple de Bruxelles, où certains restaurants proposaient une offre entièrement d'origine végétale, fondée sur l'utilisation d'ingrédients et d'arômes destinés à reproduire des saveurs traditionnellement associées aux produits d'origine animale.

M. Jean-Michel Cotrébil a déclaré que, si certaines régions parvenaient à mobiliser les ressources financières plus rapidement, en Martinique les procédures d'accès au financement étaient plus longues et plus difficiles. Il a souligné que le plan de développement de l'aquaculture durable de la Martinique restait bloqué et que, bien que la France fasse partie de l'Union européenne, la Martinique, en tant que territoire insulaire ultramarin, rencontrait des difficultés spécifiques qui l'éloignaient des réalités du territoire continental européen. Il a souligné l'importance des expériences et des recommandations partagées au cours de la réunion, estimant qu'elles pourraient contribuer au développement de l'aquaculture dans les territoires insulaires, et a reconnu la nécessité de promouvoir la consommation de produits aquacoles et de créer les conditions du développement du secteur, l'investissement important réalisé par d'autres pays dans la promotion de leurs produits, notamment le saumon norvégien, ayant également été évoqué. S'agissant de la situation de la Martinique, il a indiqué qu'environ 90 % des produits alimentaires consommés étaient importés, une réalité semblable à celle d'autres territoires ultramarins français, comme la Guyane et la Guadeloupe, et que peu d'aquaculteurs parvenaient à placer leurs produits dans la grande distribution, nombre d'entre eux rencontrant des difficultés à assurer la viabilité économique de leurs exploitations, en fonction des volumes de production. Malgré les difficultés, il était convaincu qu'il existait un potentiel de développement de l'aquaculture en Martinique. Dans ce sens, il a plaidé pour la nécessité de tirer parti des mécanismes de financement disponibles, y compris ceux qui permettaient de financer intégralement certaines mesures de développement aquacole. Il a toutefois regretté que, malgré l'existence de ces instruments, il reste difficile de mobiliser les aides nécessaires. Il a également envisagé la possibilité de recourir au financement pour mettre en œuvre des mesures concrètes de protection des exploitations aquacoles, notamment par l'installation de barrages de protection contre les sargasses, dont la présence constituait une contrainte pour l'activité. En ce qui concerne l'organisation économique du secteur, il a mis en

avant l'importance de modèles d'entreprise capables d'assurer leur propre durabilité financière ; il a néanmoins estimé que, pour les territoires insulaires, l'accès aux fonds restait essentiel pour impulser le développement de l'aquaculture. Il a reconnu l'insuffisance des données scientifiques disponibles pour étayer pleinement le développement de l'activité en Martinique, la production existante étant encore limitée et les éléments scientifiques disponibles n'étant pas suffisamment solides pour évaluer l'ensemble du potentiel du secteur ; dans ce sens, il a jugé important d'approfondir les connaissances techniques et scientifiques, sans cesser d'avancer sur les mesures et recommandations déjà identifiées, en les adaptant aux conditions spécifiques des territoires insulaires. En fin de réunion, il a souligné que les solutions applicables au territoire continental français ne pouvaient pas être transposées directement à la Martinique, compte tenu de ses particularités géographiques, économiques et logistiques, et a ainsi réaffirmé la nécessité de développer une approche adaptée à la réalité locale, permettant de surmonter les contraintes existantes et de tirer parti des instruments de soutien disponibles. Enfin, le Président du Groupe de travail a remercié l'ensemble des participants et s'est dit satisfait d'avoir présidé la réunion. Il a en outre indiqué que, bien que l'aquaculture ne soit pas son domaine de spécialité, il s'efforçait de travailler en lien avec les aquaculteurs de Martinique pour contribuer au développement du secteur.

M. Ruben Farias a souligné que la présence de tous en Martinique, y compris celle de M. Jean-Michel Cotrébil, représentait une réussite collective, obtenue grâce à beaucoup d'engagement et de dévouement, malgré les difficultés rencontrées tout au long du processus. Il a mis en avant le bilan très positif du travail réalisé, notamment en ce qui concerne l'organisation des ordres du jour, grâce à la mise en place d'un mécanisme qui avait permis une répartition équilibrée des tâches, sans surcharger les participants. Ce résultat a été considéré comme un signe important d'évolution dans la manière de travailler ensemble. Il a adressé des remerciements particuliers au secrétariat pour l'énorme effort fourni, en particulier à la Secrétaire générale et aux deux nouvelles collaboratrices qui, bien qu'arrivées à une période exigeante, avaient su répondre aux sollicitations et assurer la réalisation du travail prévu. Enfin, il a rappelé que, six mois plus tôt encore, il n'était même pas certain que le déplacement en Martinique puisse avoir lieu et, dans ce sens, a adressé un remerciement tout particulier à M. Jean-Michel Cotrébil, en soulignant que sa présence et sa contribution avaient été une raison déterminante de la réalisation de cette visite.

Points d'action :

Élaborer une recommandation conjointe en vue de la réalisation d'une étude d'impact sur la durabilité de l'aquaculture, couvrant les dimensions environnementale, économique et sociale, et identifiant les besoins, les priorités et les spécificités de chaque région. L'étude devrait évaluer la viabilité économique du secteur, les impacts environnementaux, les coûts liés aux études techniques, les besoins de financement et les contraintes au développement de l'activité, de

manière à étayer la définition de politiques et de mesures de soutien adaptées aux réalités des RUP.

Membres :

Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores	Pedro Capela
Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores	Jorge Gonçalves
Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores	Pedro Melo
Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture	Bruno Langlade
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique	Jean-Michel Cotrébil
Federação das Pescas dos Açores	Ruben Farias
Federación Nacional de Cofradías de Pescadores	José Basílio
Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias	David Pavón

Observateurs :

Collectivité Territoriale de Martinique	Christèle Allaud
Collectivité Territoriale de Saint-Martin	Alan Ayassamy
Direction de la Mer	Barbara Charvot
DGMARE	Amanda Pérez
Federação das Pescas dos Açores	Ana Silva

Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias	Hipólito Pérez
International Council for the Exploration of the Sea	Rui Catarino
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación	Noelia Álvares
Mútua dos Pescadores	João Delgado
Région Guadeloupe	Cassandre Gatoux
Région Guadeloupe	Cyril Evuort
Région Guadeloupe	Dariane Marinette
Service Pilotage Stratégique et Projets Structurants	Catherine Minot